

" Nous ne céderons pas 32", un collectif uni pour s'opposer à l'état d'urgence



" Nous ne céderons pas 32", un collectif uni pour s'opposer à l'état d'urgence

L'union fait la force, c'est dans ce sens là que plus d'une trentaine d'associations, syndicats, et partis politiques se sont regroupés pour créer le collectif « Nous ne céderons pas ! 32 ! ». Lequel demande par une lettre ouverte aux parlementaires gersois de voter contre la réforme de la Constitution visant à y inclure l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. « Ce sera un des votes le plus important de leur carrière, estime Françoise Castex, aussi nous vérifierons leurs réponses afin qu'ils ne se cachent pas ».

C'est lundi 8 février dans la Maison de la laïcité de Lasséran que les représentants du collectif « Nous ne céderons pas ! 32 ! » accueillis par le maire, Michel Soriano, ont détaillé leurs arguments contre la réforme de la Constitution.



Françoise Castex de la Ligue des droits de l'Homme 32 : « Nous sommes dans le flou le plus absolu car on ne sait plus très bien où on en est dans la déchéance de nationalité et l'état d'urgence. Nous sommes contre un état d'urgence qui se prolonge au-delà des douze premiers jours. Sa prolongation de trois mois est inutile pour lutter contre le terrorisme et dangereuse au niveau des libertés publiques car il y a un contournement du juge judiciaire. Quand on entend dire par le premier ministre qui s'adresse aux députés en leur disant qu'ils doivent honorer le serment du pacte de Versailles, on est dans la dérive de nos constitutions, on est dans le droit divin. Une société ultra sécuritaire ne résout pas le problème du terrorisme. Nous ne minimisons pas le risque et la nécessité d'agir contre la menace terroriste. Les moyens actuels sont insuffisants et désorganisés car il y a 26 services concernés par le terrorisme et souvent ils ne communiquent pas entre eux. On fait de la surenchère législative pour donner l'illusion qu'on agit ».



Anne Diaz, parti de Gauche 32 : « Nous ne savons pas trop où ils veulent aller mais ce que cela va donner nous le savons ce sera des perquisitions et des bavures. Les lois existent, nous n'avons pas besoin de cet état d'urgence. La notion de délit dans la loi de l'état d'urgence est une hypocrisie totale, c'est dangereux. Nous sommes des citoyens dans un état de peur permanente, à qui cela profite-t-il ? »



Jean-Marc Laborde, Libre pensée du Gers : « L'état d'urgence en lui-même est extrêmement dangereux car au départ il faut se rappeler que c'est une loi coloniale. Pour la première fois dans ce pays on pourra emprisonner et mettre en garde à vue des personnes pour leur comportement. Cela va chambouler tout l'échafaudage des fondamentaux de notre république ».



Joël Rambeau, FSU 32 : « En intégrant les délits et les délits d'opinions dans l'état d'urgence il y a un gros risque dans la Constitution française ».



Yohan Paris, NPA 32 : « Ces deux lois sont des désastres pour nos libertés, nous en avons eu l'exemple avec la COB 21 où des militants ont été assignés en résidence. On divise la population française, on stigmatise les étrangers, on fait le jeu de l'extrême droite ».



Les représentants du collectif 32.JPG